

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026 – n° 2026-10

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, BOYER Jean-Marc, BRETON Roselineline, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Fabienne, PETI-JEAN Patrice, VORON Christine
Absents / Excusés : néant
Procuration : néant

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Désignation des délégués aux commissions communales

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner les nouveaux délégués aux commissions communales

Pour rappel : l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame le Maire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner les délégués aux différentes commissions communales tel que :

Commission :

Budget et Finances :

- Pascale FAURIE
- Jean-François BRAGAGNOLO
- Jean-Marc BOYER
- Roseline BRETON
- Alain FAURIE
- Didier GOYHENEIX
- Patrice PETI-JEAN

Travaux-Voirie :

- Pascale FAURIE
- Jean-François BRAGAGNOLO
- Jean-Marc BOYER
- Roseline BRETON
- Valérie DELILE
- Marceau DELMAS
- Alain FAURIE
- Didier GOYHENEIX

➤ Patrice PETI-JEAN

Embellissement – Fleurissement :

- Pascale FAURIE
- Jean-Marc BOYER
- Roseline BRETON
- Valérie DELILE
- Marceau DELMAS
- Fabienne MINGUANT

Communication :

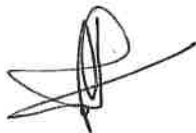
- Pascale FAURIE
- Roseline BRETON
- Christine VORON

Évènements – Gestion des salles :

- Valérie DELILE
- Alain FAURIE
- Fabienne MINGUANT
- Christine VORON

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrice PETI-JEAN



Le Maire,
Pascale FAURIE

